Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

Band: 16 (1908)

Heft: 61

Artikel: Le futur concile de l'Église de Russie

Autor: Kiréeff, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-403698

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE FUTUR CONCILE DE L'ÉGLISE DE RUSSIE.

Après un intervalle de plus de deux siècles, l'Eglise autocéphale de Russie sera en mesure de se constituer en concile.

Ces conciles, qui anciennement réunissaient l'Eglise entière (hiérarchie, bas clergé et laïques), étaient l'instance suprême qui décidait les questions les plus importantes de la vie chrétienne. Nous voyons que les apôtres eux-mêmes, malgré leur grande autorité, ne voulaient pas résoudre certaines de ces questions sans consulter l'Eglise. Nous le voyons au Concile de Jérusalem. La convocation des conciles à termes rapprochés était une règle rigoureusement observée dans l'ancienne Eglise; le 37e canon apostolique ordonne la convocation des conciles même *deux fois par an*. Evidemment cette règle ne pourrait pas être suivie à la lettre par les Eglises actuelles, qui s'étendent sur d'énormes surfaces et comprennent des millions d'hommes; mais il est incontestable que l'esprit de ce canon doit être observé dans les temps présents, comme il l'a été anciennement: l'ancienne règle exigeait la périodicité des conciles et la présence non seulement des évêques, mais encore celle des clercs et des laïques comme membres *actifs* du concile. Telle était l'organisation de l'Eglise ancienne, primitive. Ces mêmes principes furent, après quelques débats, admis par la commission chargée d'élaborer les règles de la convocation du futur concile de notre Eglise, qui de cette façon revient à sa vie normale. L'époque de la convocation n'est pas encore fixée; la Russie traverse en ce moment une tourmente politique, qui empêche la convocation immédiate d'un concile, mais nous revenons à un ordre de choses plus calme, et il sera réuni probablement dans le cours de cet hiver.

Quel sera son rôle? A quoi est-il appelé? Bien des réformes sont à accomplir et cela dans diverses directions, bien des maux à guérir, bien des injustices à réparer. La vie religieuse est compliquée, ses exigences sont multiples et grandes. En effet l'Eglise ne doit-elle pas, à chaque moment et à chaque question qu'on lui pose, donner une réponse satisfaisante? Ne doit-elle pas constamment pouvoir servir de guide à l'esprit et à la conscience humaine? Elle donne ces réponses, et elles sont toujours justes; mais, comme les circonstances changent, la réponse juste et vraie donnée à telle époque, devient surannée à telle autre[1]). Chacun trouvera dans sa mémoire des exemples. L'Eglise n'a-t-elle pas lancé l'anathème contre les chrétiens qui portaient un masque? Cette règle est-elle obligatoire actuellement? Certainement pas! Pourtant le canon subsiste[2]); il n'a pas été abrogé, il est donc obligatoire? Non, il n'a plus aucun sens, pourra-t-on répondre, et avec raison. Il n'a plus de sens pour les temps présents; autrefois les chrétiens peu fermes dans leur religion mettaient des masques pour pouvoir prendre part aux bacchanales, aux orgies payennes; évidemment l'Eglise devait protester et punir. Cet exemple, entre cent, suffit pour montrer que certaines lois canoniques ont fait leur temps et doivent être abrogées. Il en est de même de beaucoup d'opinions théologiques, qui, elles aussi, ont fait leur temps et qui encombrent la doctrine. Elles sont non seulement inutiles, mais encore nuisibles; elles compromettent la religion en prêtant le flanc à des attaques qui ont une apparence de raison. Et pourtant ces doctrines surannées, ces opinions, ces rites observés, ne fût-ce que formellement, finissent par devenir affaires d'habitude; ils s'incrustent dans l'esprit des masses, ils deviennent articles de foi; et alors, gare à ceux qui osent dire qu'ils ne sont pas obligatoires, qu'on est libre de les accepter ou de les rejeter. L'habitude finit par donner le change sur leur importance, et la majorité des fidèles les considère comme des dogmes, comme quelque chose de sacré et d'inviolable. La doctrine chrétienne est faussée, obscurcie! Il est donc clair qu'une revision dans ce sens est nécessaire, indispensable; et c'est le concile seul qui pourra, qui osera la faire, car lui seul aura l'autorité nécessaire pour cet acte de raison et de justice. Il

[1]) A moins qu'il ne s'agisse d'un dogme; le dogme ne change pas.

[2]) VIe Concile œcuménique, § 62.

est clair aussi que cette revision, ce triage si nécessaire en général, facilitera de beaucoup, quand il sera accompli, l'entente entre nous et les anciens-catholiques; car une partie des points encore en litige, comme par exemple la doctrine sur l'eucharistie, est basée sur le fait que des opinions facultatives et absolument surannées sont encore considérées par quelques-uns comme des dogmes obligatoires. A ce propos, je me permettrai de rappeler ce que disait le défunt professeur Ossinin sur les rapports entre anciens-catholiques et orthodoxes d'Orient (IVe séance de la Société des amis de l'instruction religieuse, 22 octobre 1872). Après avoir expliqué pourquoi on ne devait pas compter sur une union à courte échéance entre nos deux Eglises, le professeur ajoutait: « Nous devons nous réjouir de nos rapports avec l'Eglise ancienne-catholique, car ses membres nous invitent à un travail théologique de la plus haute importance. Ils nous invitent d'abord à nous rendre compte de ce que, dans nos croyances, nous devons reconnaître comme immuable, comme faisant partie du dépôt de la foi obligatoire de l'Eglise universelle, et de ce qui n'a qu'une importance locale et temporaire et n'appartient qu'à l'Eglise locale de Russie. Il est très important de fixer les limites de ces deux sphères; cette délimitation nous indique non seulement les bases pour l'union entre nous et les autres confessions chrétiennes, mais encore les limites des réformes et des améliorations futures dans nos propres Eglises orthodoxes. » Cette idée, fort sage, a trouvé son application; et un certain triage déjà a été opéré dans l'esprit de bien des gens et a même été mis en pratique.

Ce triage, qui doit continuer, doit certainement se faire avec une grande circonspection; il ne faut pas que le bon grain soit rejeté avec l'ivraie; nous devons aller jusqu'à la limite du nécessaire, mais non la dépasser, comme l'ont fait les réformateurs des XVe et XVIe siècles.

Il n'y a encore rien de fixé quant au programme du futur concile, et il serait oiseux de le dresser d'avance, par la très simple raison que ce concile étant l'organe suprême de l'Eglise ne saurait être lié d'aucune façon par des prescriptions prises à son insu, contre lui, dans le but de mettre des entraves à son activité.

Parmi les questions qui lui seront soumises, il y en a une qui intéresse et émeut notre public: c'est le rétablissement du

Patriarcat. Cette question n'a pas l'importance qu'on lui attribue: car le Patriarche devra suivre la ligne tracée par le concile. Quelques-uns parlent du *danger clérical* qui serait évoqué par le rétablissement du Patriarcat. C'est un danger absolument illusoire; le peuple russe est religieux, mais nullement clérical. Nous avons eu de très grandes figures historiques parmi nos Patriarches: Hermogène, pendant l'interrègne du commencement du XVIIe siècle, Philarète, père du Tsar Michel Romanoff, qui a guidé les pas chancelants de son jeune fils, appelé au Trône à l'âge de 16 ans; Nikon le réformateur, pendant longtemps l'ami et le soutien du Tsar Alexis; mais tout cela appartient au domaine de l'histoire; actuellement il ne peut être question d'un Patriarche de ce genre. Les temps ont changé. Le Patriarche sera un très « grand personnage », mais il devra suivre la direction que donnera à la vie de l'Eglise *le concile;* c'est ce dernier qui mènera l'Eglise, et c'est sur lui que nous comptons.

Quelques-uns de nos hommes en place, tant dans le haut clergé que parmi les laïques, supposent qu'il est dangereux de saisir le concile de questions doctrinales et, entre autres, de celle de la réunion des Eglises. Je suis d'un avis opposé; le voudrait-on d'ailleurs, on ne le pourrait pas! D'abord, il y a une question qui *s'imposera* d'elle-même au concile: c'est la légalisation de la position de nos vieux-croyants « schismatiques » vis-à-vis de l'Eglise « dominante ». Ces schismatiques, sortis de l'enceinte de notre Eglise à la suite de dissensions sur des questions qui ont perdu toute importance, demanderont la légalisation de leur position. Il faudra statuer sur leurs rapports avec notre Eglise. Je n'entrerai pas dans les détails des controverses futures, mais je suis sûr qu'on pourra s'entendre avec la majeure partie d'entre eux, malgré quelques anciennes rancunes, qui forment *actuellement* un « impedimentum dirimens » encore assez sérieux. Puis doit venir la question de l'union avec les anciens-catholiques et les Anglicans, s'ils nous posent cette question (les Anglicans y songent, et les anciens-catholiques nous l'ont posée il y a longtemps). Le concile devra (et, j'en suis sûr, voudra) répondre. J'ai dit qu'il y a entre nos schismatiques et notre Eglise dominante d'anciens griefs, d'anciennes rancunes; un empêchement du même genre existe-t-il entre nous, d'une part, et les anciens-catholiques et les Angli-

cans, de l'autre? Heureusement non! Nous n'avons jamais eu de vieux comptes à régler, ni avec les uns ni avec les autres. Cela malheureusement n'est pas le cas avec les catholiques-romains. Nos rapports avec ces derniers se sont compliqués de questions politiques qui les ont envenimés; de plus, Rome qui, à plusieurs reprises, nous a proposé l'union, ne songeait nullement à une réunion avec nos Eglises, d'égal à égal, mais bien à leur assujettissement; ce caractère dominateur de Rome rendra l'entente avec elle à jamais impossible. Jamais des sentiments de ce genre n'ont surgi entre nous, d'un côté, et les anciens-catholiques et les Anglicans, de l'autre! Ici les difficultés sont d'un tout autre genre et d'une importance infiniment moindre. On pourrait, d'ores et déjà, faire un bilan favorable de nos rapports avec les uns et les autres. Depuis de longues années, l'Eglise anglicane a tâché de trouver un joint entre elle et l'Orient, en vue d'une union future. L'idée de cette union nous était très sympathique. L'Eglise anglicane n'a-t-elle pas produit de grands savants, des auteurs dont quelques-uns sont fort appréciés chez nous, par exemple Farrar? Mais jusqu'à ces derniers temps l'idée de l'union entre nous et les Anglicans paraissait hérissée de difficultés, principalement parce que nous regardions les Anglicans à travers des lunettes romaines: par exemple, l'histoire de la consécration épiscopale dans l'auberge du Nags-Head, etc., etc.; Philarète de Moscou l'avouait au diacre Palmer. Une difficulté très grande était les fameux «39 articles», dont un affirme que, pour atteindre le salut, il suffit de la foi seule; comme si les bonnes œuvres étaient superflues. Actuellement cette doctrine, absolument calviniste et absolument erronée, a beaucoup perdu de son importance, en vue des explications qui lui sont données par beaucoup d'Anglicans. Prise à la lettre, elle offrait pour nous une difficulté insurmontable; mais, considérée dans un sens nouveau et plus large, elle se laisse facilement expliquer. En effet, les Anglicans disent: «Oui, la foi seule suffit pour le salut, mais cette foi doit être si parfaite, si forte que les actes, les bonnes œuvres la suivent d'elles-mêmes.» En effet, il faut dire que les Anglicans, en fait d'œuvres pieuses et charitables, ne le cèdent en rien aux catholiques-romains ou aux orthodoxes; et voilà le grand monstre, les 39 Articles, réduit de beaucoup, à une question de rédaction. Les Anglicans, de leur côté, s'effrayaient outre mesure du culte

des images en Orient. C'est surtout ce culte qui les empêchait d'admettre la sainteté du VIIe Concile œcuménique. Or qu'y a-t-il en réalité? Il y a, tant en Orient que dans les pays latins, un abus aussi incontestable que grand dans le culte des images, abus qui touche presque à de l'idolâtrie. Mais peut-on rendre l'Eglise d'Orient responsable des abus dont elle est le théâtre? Ces abus, ces exagérations ne touchent en rien à la doctrine de l'Eglise orthodoxe. Qu'on lise le canon même du VIIe Concile (canon seul obligatoire), et l'on verra que le culte des images tel qu'il est réellement enseigné par ce canon, rédigé avec beaucoup de sagesse et de modération, ne saurait en rien choquer l'esprit le plus porté à la critique! Dans un long échange de lettres que j'ai eu sur ce sujet avec le défunt chanoine Meyrick (lettres publiées dans l'organe de la Société « Anglo-continentale »), nous sommes arrivés à nous entendre sur la base de l'adage: « usum non tollit abusus ». Il s'agit seulement de ne pas regarder la doctrine d'une Eglise à travers les personnes qui peuvent en être les représentants peu dignes. Ce sont là deux choses qu'il ne faut jamais confondre et que malheureusement on ne confond que trop souvent.

Il me semble qu'avec un peu de bonne volonté, en mettant de côté l'ancienne méthode toute personnelle et souvent hargneuse, si nuisible dans les discussions, on finirait par s'entendre avec les Anglicans; mais le côté difficile n'est pas dans les 39 articles; il est dans le fait que l'Eglise anglicane (de même que le Parlement anglais) admet des compromis, chose souvent nécessaire en politique, mais absolument inadmissible en religion. La difficulté est que l'Eglise anglicane est composée de parties différentes, *qui ont des doctrines différentes.* Une union avec une High Church modifiée est faisable, mais elle est impossible avec les autres parties de l'Eglise, qui sont unies organiquement à la première. Le jour où la « Haute » Eglise se sera débarrassée de l'étreinte de ses sœurs et modifiée, l'union pourra se faire sans grande difficulté.

Où en est la question de l'union entre nous et les anciens-catholiques? Elle traîne, dira-t-on. Effectivement, voilà plus de trente ans que nous sommes en rapports avec les anciens-catholiques; que d'un commun accord, en 1874-75 (à Bonn), nous, orthodoxes et anciens-catholiques, avons indiqué les bases doctrinales de l'union entre nos deux Eglises; bases auxquelles

nous sommes moralement liés et dont nous ne voulons aucunement nous départir. Pour éclairer la question, je me permettrai de rappeler en quelques mots la marche de nos tractations. Notre « Magna charta » d'union dogmatique a été, comme je l'ai dit, étudiée, discutée et rédigée en 1875, à Bonn, sous la présidence du grand Dœllinger. La question était encore toute fraîche, toute nouvelle; elle se compliquait des tentatives d'union des anciens-catholiques avec l'Eglise anglicane, chose prématurée (tant que l'Etablissement est maintenu). En 1876-78 vint notre guerre d'Orient; la théologie chômait; ce n'est donc, au fond, que depuis le Congrès de Lucerne (1892) que nous sommes en rapports réguliers et suivis pour la solution de la question de l'union. C'est à ce congrès que l'honorable professeur Friedrich, de Munich, a proposé d'entrer de nouveau en rapports, et en rapports *officiels* avec l'Eglise orthodoxe. Cette idée, immédiatement acceptée par l'Archiprêtre Janyschef et les autres orthodoxes présents au congrès, fut présentée au St. Synode de l'Eglise de Russie, qui nomma une commission pour l'étudier. Les anciens-catholiques en firent autant, et nous eûmes deux commissions de théologiens, composées l'une d'anciens-catholiques à Rotterdam, l'autre d'orthodoxes à Pétersbourg. Cette dernière était présidée par l'Archevêque de Finlande, Mgr Antoine, et comptait parmi ses membres l'une de nos plus grandes lumières théologiques, le professeur Bolotoff. Ce fut cette commission qui fit les premiers pas vers l'union. Quand Mgr Antoine fut nommé métropolitain de Pétersbourg, sa succession finlandaise échut à Mgr Serge, qui hérita aussi de la commission de l'union; c'est de cette façon qu'il fut amené à signer notre récente lettre, transmise par moi (membre de la commission) à Mgr Gul, Archevêque d'Utrecht, en été 1907. Il faut avouer que nous suivons trop l'adage latin: *festina lente,* surtout nous, Pétersbourgeois. Mais cela est-il réellement un mal si grand? Il est permis d'en douter, et voici pourquoi: S'il s'agissait d'une question diplomatique, on aurait pu arriver très vite aux résultats voulus. En diplomatie il n'y a pas de vérités absolues; dans les conférences diplomatiques, les avantages mutuels s'achètent moyennant des sacrifices mutuels, on marchande, on transige... Telle n'est pas la marche que l'on doit suivre dans des questions religieuses. Les Eglises ne sont pas les maîtresses du dépôt de leur foi, elles n'en sont

que les gardiennes. Je parle des vérités ayant rapport à la foi, des dogmes; là-dessus il n'y a aucune transaction possible [1]; aucun marchandage, aucun compromis ne sauraient être admis. Il faut donc procéder ici avec une très grande circonspection. On comprendra encore mieux la nécessité du *festina lente*, quand on songera que, dans le cas d'une union, il faudra la faire accepter non à une centaine de savants, mais à des millions de gens peu cultivés; ces masses doivent comprendre pourquoi on trouve orthodoxes des gens que jusqu'ici on leur disait être hétérodoxes. Comment ce changement s'est-il fait? Ils en demanderont *la raison*. Nous n'avons pas de pape infaillible ayant le droit et la puissance de « décréter la vérité » suivant la formule: « car tel est le bon plaisir du Pape ». Chez nous, notre autorité suprême est le Concile œcuménique, qui ne s'est prononcé que sept fois. Chacun de nous, en étudiant ces questions, et mis en demeure de se prononcer sur telle ou telle décision, y regardera à deux fois avant de parler. Il se peut que les décisions prises par les autorités ecclésiastiques paraîtront erronées à des groupes entiers de chrétiens qui, à tort peut-être, critiqueront ces décisions, prendront la défense des idées et des formes anciennes... De là à un schisme il n'y a qu'un pas! Tout cela doit être pris en considération! Mais, me dira-t-on, à ce titre il faudrait mettre une croix sur toute idée nouvelle, sur toute mesure indispensable, quelque vraie, quelque nécessaire qu'elle soit. Non certes, ce serait là une grosse erreur. Ce serait condamner l'Eglise à la léthargie pour complaire à l'ignorance; mais il faut tout prévoir. Ce que je dis là, je ne le dis que pour expliquer qu'une *certaine* lenteur est pardonnable et même nécessaire dans nos pourparlers. D'ailleurs cette lenteur n'empêche pas nos idées de gagner du terrain; le temps marche. Le progrès se fait, pour ainsi dire, de lui-même. Les Wassilief, les Ossinin, les Bolotoff ne sont plus, mais leurs idées ont germé; on ne dit plus, comme quelques-uns récemment encore, qu'en communiant on déchire avec ses dents les muscles du Christ et qu'on broie ses os; d'un autre côté on ne dit plus que l'Eglise romaine n'est pas une Eglise; on ne jette plus à la tête de

[1]) On ne peut transiger que sur des questions de forme, sur des opinions, des habitudes, etc.; tout cela n'entre pas en ligne de compte. Cela n'a d'importance que pour les ignorants, quand il s'agit de l'*union* des Eglises.

son antagoniste, s'il n'est pas complètement de votre avis sur telle ou telle autre question controversée, qu'il est ou un ultramontain, ou un protestant ne voulant reconnaître aucune autorité, qu'il est un «hérétique» et que *par conséquent* il est voué à la damnation éternelle. Vérification faite, ces accusations n'ont souvent pour base que quelques similitudes absolument superficielles. Il se fait un travail intellectuel incontestable, qui mine la position de ceux qui se font les défenseurs de formes surannées en s'imaginant défendre des vérités éternelles! Ainsi pendant les séances de la commission instituée pour étudier l'organisation du concile, on parlait des points de litige entre les anciens-catholiques et les Orientaux; quelqu'un cita la «transsubstantiation», mais qui donc en parle maintenant? répondit mon interlocuteur. Ce qui reste à élucider, c'est seulement la notion de l'Eglise, a-t-il ajouté [1]).

Oui, le concile, qu'on le veuille ou non, s'occupera de la question de la réunion des Eglises; et si, actuellement, il y a beaucoup de gens parmi nous, qui, à force de prudence, deviennent timorés, cela tient surtout à ce qu'ils se disent que décider une question théologique qui ne dépasse pas le cercle étroit de quelques centaines de savants, n'est pas bien difficile; on étudie, on dispute et, en fin de compte, on se convainc; mais, comme je l'ai dit, la question de l'union est toute différente: il s'agit de convaincre, non pas quelques dizaines de savants, mais des dizaines de millions de gens peu cultivés [2]) qui n'entendent rien à la théologie, qui tiennent extrêmement à leur rite, à leurs coutumes et *qui les confondent avec leur religion*... Les théologiens qui s'occupent de la question de la réunion, tout en étant parfaitement sûrs de leurs citations, de leurs textes, comprennent l'énorme responsabilité qui pèse sur eux quand ils doivent dire: «Réunissons nos deux Eglises», et, trop souvent, ils hésitent; c'est le concile seul qui est capable de le dire: car il a assez *d'autorité pour le faire*. C'est ce qui fait que quelques savants restent en deçà des frontières

---

[1]) Pour ce qui me concerne, je ne doute plus de la conformité complète entre la doctrine dogmatique de l'ancienne Eglise des huit premiers siècles et celle des anciens-catholiques, et par conséquent de leur orthodoxie; cette opinion est partagée par beaucoup de ceux qui ont étudié cette importante question.

[2]) Le degré de culture des masses populaires en Russie ne dépasse malheureusement pas celui des peuples du sud de l'Europe.

que leur indique leur science. C'est là une opinion que développait, tout dernièrement encore, un évêque, grand partisan de la réunion des orthodoxes et des anciens-catholiques. Je m'empresse de dire que, personnellement, si j'avais à dire sur ce point un mot *pratique*, à faire *faire un pas* définitif à mon Eglise, je n'aurais certainement pas hésité à le faire; en tout cas, j'aurais marché plus vite, mais c'est là mon opinion privée... Je ne suis qu'un membre honoraire d'une académie théologique (ce dont je suis très fier), mais je ne suis pas évêque, je ne suis qu'un quatre-vingt-dix-millionième de ma communauté... Je m'empresse de le répéter pourtant, il y a progrès, et progrès sensible; bien des questions qui étaient entourées de ténèbres s'éclaircissent, entre autres la question de l'union. On fait déjà une différence entre le dogme et l'opinion théologique, entre un article de journal et une exposition officielle de la doctrine, entre l'opinion privée de tel ou tel théologien, de tel ou tel évêque, et la profession de foi officielle de l'Eglise à laquelle ils appartiennent. *On avance, lentement, mais on avance!*

Je ne saurais mieux terminer cet article qu'en citant quelques lignes d'une brochure de M. Janyschef, intitulée: «Nouvelles données officielles et autres, etc...» *(Messager théologique* de 1902): Les anciens-catholiques, dit-il, ne demandent à nos théologiens russes qu'une chose: c'est qu'on ne juge pas leur foi d'après les articles de tel ou tel savant ancien-catholique ou d'après ce que dit tel ou tel journal libre de toute censure. Ils s'attendent à ce qu'on les juge, d'un côté, d'après leurs catéchismes, leurs livres liturgiques et autres «données officielles», et de l'autre, d'après l'unique base, qui, aux conférences de Bonn, a été acceptée par les nombreux représentants des Eglises chrétiennes, entre autres des Eglises autocéphales orthodoxes, nommément d'après la foi de l'ancienne Eglise des sept conciles œcuméniques.

Et voilà précisément ce que n'observent pas quelques-uns de nos théologiens, continue M. Janyschef; on compare la doctrine des anciens-catholiques non pas avec celle de l'ancienne Eglise universelle, mais avec la doctrine enseignée dans des livres symboliques tout nouveaux. C'est ainsi qu'un théologien russe actuel dit tout carrément: Il ne s'agit nullement de savoir si la doctrine des anciens-catholiques est conforme

à celle de l'ancienne Eglise indivisée des huit premiers siècles, mais bien avec la doctrine de l'Eglise orthodoxe orientale *actuelle!*

Passant au fait que le Patriarche de Constantinople, Joachim III, s'est prononcé d'une façon sceptique sur la doctrine des anciens-catholiques, M. Janyschef suppose que le patriarche a probablement été induit en erreur par quelques renseignements qui n'étaient nullement authentiques. C'est d'autant plus probable que le prédécesseur de Joachim, le patriarche Anthimos, a déclaré qu'il maintenait les mêmes principes et le même critère, si juste, que maintiennent les anciens-catholiques. Il répète aussi la sentence de Vincent de Lérins; et voici la fin de l'article: « Quand même il ne s'agirait pas du but idéal de l'union des Eglises, l'intérêt seul de l'orthodoxie et nommément de la théologie orthodoxe, qui, en dehors de l'enseignement de l'ancienne Eglise indivisée, ne possède aucun critère scientifique, et, en général, n'a aucune signification, cet intérêt, dis-je, appellerait sur l'ancien-catholicisme l'attention la plus sérieuse et en demanderait l'étude la plus calme et la plus impartiale. »

Pavlovsk. A. Kiréeff.